

• I • C • L • E • I

Local Governments for
Sustainability



Veillez vous reporter à la page 3 pour davantage de précisions sur chacune des questions. En cas de doutes sur tel ou tel point, répondez de votre mieux. **Écrivez lisiblement.** Pour participer au tirage au sort, veillez à renvoyer votre questionnaire rempli au **plus tard le 30 Novembre 2004.**

Prénom:

Nom:

Fonction (titre):

Organisation (nom complet):

Type d'organisation (ex. Collectivité Territoriale, compagnie de transport, autre):

Nom de la ville/région dont votre organisation est en charge (dans la langue locale):

Nom de la ville/région dont votre organisation est en charge (en anglais):

Téléphone:

Email:

Fax:



Funded by the
European Commission,
Directorate General
for Environment

1. Quelle est la superficie de votre circonscription administrative (km²)?

2. Quelle est la population de votre circonscription administrative?

3. Sous quel régime opèrent vos transports publics et depuis quand? (Si les transports publics opèrent sous différents systèmes, mentionnez celui qui prédomine)

Concurrence contrôlée Depuis quand?

(i.e. l'exploitation par une compagnie de transport est soumise à des appels d'offres ouverts et contrôlée par une autorité publique).

Absence de concurrence

(i.e. collectivité territoriale ou une compagnie détenue par la collectivité territoriale assure, de manière exclusive, le transport public)

Concurrence déréglementée

(i.e. des compagnies privées assurent le transport public sans contrôle significatif de la collectivité territoriale)

Autre (veuillez préciser)

4. Quel est le trafic passager en passagers annuels (et non passagers kilomètres) de votre système de transport public (veuillez vous référer aux données les plus récentes disponibles)? Quel était-il il y a dix ans (ou l'année la plus ancienne disponible)?

	En passagers annuels
Trafic annuel actuel (mentionnez le chiffre pour l'année la plus récente disponible)	<input type="text"/>
Trafic annuel il y a 10 ans (ou la plus ancienne année disponible)	<input type="text"/>

5. Appliquez-vous des critères de qualité obligatoires (par exemple, ponctualité, propreté, enquêtes de satisfaction des passagers) aux services de transport public? 'Obligatoire' signifie qu'en cas de non-respect la compagnie est pénalisée.

Oui Non

Si oui, veuillez préciser le critère:

6. Quel est le standard EURO¹ moyen de la flotte de bus dans votre ville/région? Si des bus avec des standards différents sont utilisés, cochez ce que vous considérez comme le standard moyen de votre flotte. Si vous le savez, fournissez le nombre de bus de chaque standard EURO dans votre ressort.

	Moyenne ville/région
Non standard	<input type="text"/>
EURO 1	<input type="text"/>
EURO 2	<input type="text"/>
EURO 3	<input type="text"/>
EURO 4	<input type="text"/>
EURO 5	<input type="text"/>
EEV ²	<input type="text"/>

	Nombre de bus par standard EURO
Non standard	<input type="text"/>
EURO 1	<input type="text"/>
EURO 2	<input type="text"/>
EURO 3	<input type="text"/>
EURO 4	<input type="text"/>
EURO 5	<input type="text"/>
EEV ²	<input type="text"/>

¹ En 1992, des réglementations européennes sont entrées en vigueur pour limiter les plus importantes émissions polluantes des véhicules poids lourds, y compris les bus. Ces limites sont appelées Euro I, II, III, IV et V. Les standards EURO, selon la Directive 1999/96/EC, réglementent à la fois les niveaux légaux d'émission des véhicules poids lourds à moteur diesel et des autobus urbains.

² Véhicules plus respectueux de l'environnement

7. Combien de personnes, en équivalent temps plein (ETP), sont employés par les compagnies de transport public et les autorités de transport dans votre ville/région (veuillez vous référer à l'année la plus récente pour laquelle des chiffres sont disponibles)?

8. Quel est le salaire moyen annuel brut (avant impôts) des chauffeurs de bus dans votre circonscription (sans compter les heures supplémentaires)?

	Moyenne ville/région
Salaire moyen annuel (dans la devise locale)	<input style="width: 150px;" type="text"/>

9. Quel est le montant total des subventions (le montant total devrait inclure les coûts de fonctionnement et les investissements en véhicules mais pas les investissements en infrastructure) attribuées par les collectivités territoriales au transport public dans votre ville/région (veuillez vous référer à l'année la plus récente pour laquelle des chiffres sont disponibles)? Certaines autorités pourraient ne pas avoir une décomposition de ces chiffres, au mieux.

	Subventions (dans la devise locale)
Local	<input style="width: 250px;" type="text"/>
Régional	<input style="width: 250px;" type="text"/>
National	<input style="width: 250px;" type="text"/>
Autre	<input style="width: 250px;" type="text"/>
Total	<input style="width: 250px;" type="text"/>

10. Sur une échelle de 1 à 10, que pensez-vous de la phrase suivante: votre autorité locale favorise le transport public au détriment du transport automobile privé (par ex. en réservant des espaces séparés aux couloirs de bus et aux rails de tram, en garantissant une priorité aux intersections grâce aux feux de signalisation et en offrant des places de parking à prix coûteux). Veuillez entourer la réponse que vous considérez comme étant exacte.

1 = Je ne suis pas d'accord 10 = Je suis totalement d'accord

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Conseils pour remplir le questionnaire SIPTRAM

Pour vous aider à compléter le questionnaire les points essentiels ont été encadrés en **gras** et quelques conseils concernant certaines questions sont proposés ci-dessous.

Questions 1 et 2: Dans le cadre de cette enquête, une ville/région est définie comme l'espace desservi par le système de transport public. En cas de doute ou de manque de données, veuillez donner la réponse que vous considérez comme étant la plus appropriée. Le site Internet www.citypopulation.de pourrait vous aider à répondre à ces questions puisqu'il contient des données sur la population et l'espace géographique des collectivités locales à travers le monde.

Question 4: Dans le cadre de cette enquête nous considérons comme un voyage l'ensemble du trajet 'du départ à l'arrivée' même si le voyageur emprunte successivement un bus, un tram et un train. Si l'information dont vous disposez repose sur une autre définition, veuillez la préciser à côté de la donnée. L'objet de cette question est, autant que possible, de comparer l'évolution du trafic, sur plusieurs années, en passagers trajets.

Question 6: Veuillez estimer le standard EURO moyen de la flotte de bus ; nous n'exigeons pas de données statistiques pour cette question.

Question 7: Veuillez fournir les chiffres du personnel employé par les compagnies de transports publics et les autorités compétentes en matière de transports, pas le nombre total d'employés de collectivité locale dans son ensemble.

Question 8: L'objet de cette question est de permettre de comparer les salaires des conducteurs de bus avec le salaire moyen dans chaque pays.

Si vous souhaitez des précisions supplémentaires sur les questions, veuillez contacter l'équipe de projet SIPTRAM par email à l'adresse siptram.survey@iclei-europe.org.

Règlement du tirage au sort

1. La participation au tirage au sort n'est possible qu'en ayant retourné l'enquête remplie et avec des coordonnées complètes.
2. Un seul bulletin par personne est autorisé. Les entrées multiples seront décomptées.
3. La date limite de participation est fixée au 30 Novembre 2004
4. Le tirage au sort se tiendra dans la semaine du 8 Décembre 2004.
5. Le vainqueur sera informé par téléphone et email si possible.
6. Le Secrétariat européen de l'ICLEI se réserve le droit de modifier les conditions précédentes sans préavis.

Afin de participer au tirage au sort, veuillez à renvoyer, par poste ou par fax, votre questionnaire rempli **au plus tard le 30 Novembre 2004** à:

Mark Hidson, ICLEI Secrétariat européen, Leopoldring 3,
D-79098 Freiburg, Allemagne.
Fax: +49-761 36892-79.

Pour toutes questions, veuillez nous contacter par email à siptram.survey@iclei-europe.org.

**Merci d'avoir répondu à cette enquête.
Les informations seront utilisées pour des
travaux futurs visant à rendre les villes
européennes plus attentives à la question
du développement durable.**